



**COMMUNE DE BUZY
(PYRENEES- ATLANTIQUES)**

PLAN LOCAL D'URBANISME

RELEVES DE TERRAIN

Projet de P.L.U. arrêté le 18/12/2024
Enquête publique du 14/10/2026 au 13/11/2026

Pour ce dossier, la collectivité a été accompagnée par le groupement :



ASUP
SOLS & URBANISME



Jean-Sébastien GION
"Maison de la Découverte Pyrénéenne"

SOMMAIRE

RELEVES NATURALISTES.....	4
PREAMBULE.....	4
ETAT INITIAL.....	6
<i>Parcelle B524 (carte C1, photo 1).....</i>	6
<i>Parcelles B808 et B810 (carte 1 photo 2 et 5).....</i>	8
<i>Parcelle B790 (Carte 1, photos 3 et 4).....</i>	9
<i>Parcelle B505 (carte 1, Photos 6 à 8).....</i>	10
<i>Parcelles B729, B732, B735, B738 (carte 2, photos 9 et 10).....</i>	12
<i>Parcelle B760 (carte 2, photos 11 et 12).....</i>	14
<i>Parcelles C732, C733 (carte 3, photos 13 à 15).....</i>	15
<i>Parcelle C777 (carte 3, photos 16 à 18).....</i>	17
<i>Parcelles C1536, C1582, C815, C816, C776 (carte C3, photos 19 à 21).....</i>	19
<i>Parcelles C840, C841 (partie), C839 (partie), C835, C838, C836, C837 (carte 3, photos 22 à 26 et photo 28).....</i>	21
<i>Parcelle C834 (Carte 3, photo 27).....</i>	23
<i>Parcelles C594, C596, C595, C585, C586 (carte 4, Photos 29 à 32).....</i>	24
<i>Parcelle C583 (carte 4, photos 33 et 34).....</i>	26
<i>Parcelle C682 (carte 4, photos 35 et 36).....</i>	27
<i>Parcelles C885, C884, C1612, C1463 (carte 5, photos 37 et 38).....</i>	29
<i>Parcelles C1597 (carte 5, photos 39 et 40).....</i>	31
<i>Parcelle C1053 (carte 5, photos 41 et 42).....</i>	32
<i>Parcelle D666 (carte 6, photos 43 et 44).....</i>	33
<i>Parcelle C436 (carte 7, photos 45 et 46).....</i>	35
EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES CLASSES	37
<i>NATURA 2000 directive habitat</i>	37
<i>ZNIEFF type I.....</i>	37
<i>TRAME VERTE et TRAME BLEUE.....</i>	37
<i>HABITAT DETERMINANT, ESPECES DETERMINANTES.....</i>	37
<i>ESPECES INVASIVES.....</i>	37
<i>VEGETATION à PRESERVER.....</i>	37
<i>REDUCTION de la CONSOMMATION D'ESPACE AGRICOLE.....</i>	37
ANNEXE FLORE / HABITAT.....	37
<i>"Pâturage mésophile" (CC : 38.1).....</i>	37
<i>"Pâturage densément enherbé" (CC : 38.13).....</i>	38
<i>"Terrain en friche" (CC : 87.1).....</i>	38
<i>"Bordure de haie" (CC : 84.2) avec végétation arborée.</i>	38
<i>La bordure de haie de B505 (fiche 4, carte C1).....</i>	38
<i>La bordure de haie de C777 (fiche 8, carte C3).....</i>	38
<i>La bordure de haie de C885 (fiche 15, carte C5).....</i>	38
<i>La bordure de haie de C436 (fiche 19, carte C7).....</i>	38
ETUDES ZONES HUMIDES – CRITERES PEDOLOGIQUES	40
CONTEXTE	40
CRITERES PEDOLOGIQUES UTILISES ET METHODES	40
RESULTATS DES SONDAGES	41

Relevés naturalistes

Préambule

La commune de Buzy (64260) présente une superficie de 1.687 ha. La commune est intéressée par des sites classés en zone NATURA 2000 au titre de la Directive Habitat sur les bassins du Gave d'Ossau au Sud du Gave d'Oloron au Nord-Ouest et du Gave de Pau à la pointe Nord de la commune.

Sont classés NATURA 2000 au titre de la Directive Habitat (cf. carte B) :

- Le Gave d'Ossau qui forme la limite Sud de la commune, dénommé : "Gave d'Ossau" (réf. : FR7200793) auquel il faut adjoindre le petit cours d'eau du secteur Dromcens/Baylère
- Le Poun Debat et le ruisseau juste à son Nord secteur Lapeyre : "Le Gave d'Oloron et marais de Labastide" (FR7200791)
- Deux ruisseaux à la pointe Nord de la commune, secteur Bernis/Higuère qui rejoignent le Neez: "Gave de Pau" (réf. : FR7200781)

Conformément à l'article R121-14-2 du Code de l'Urbanisme, le PLU de Buzy est donc soumis à évaluation environnementale

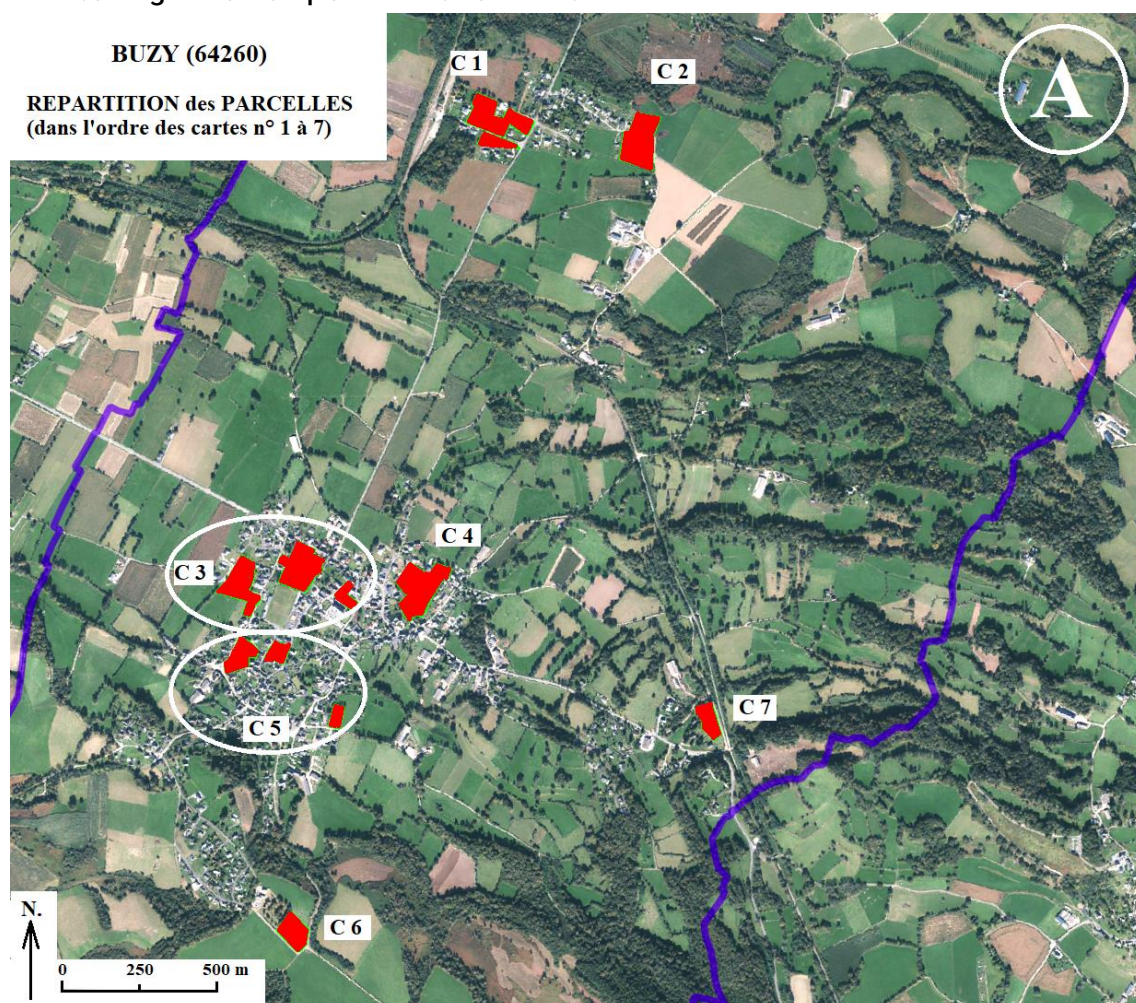
S'ajoutent aux sites Natura 2000 deux sites ZNIEFF type I :

- - "Cladiaie de Brouca" (réf : 720020029) au Sud-Est du secteur de "La gare"
- - "Tourbières, landes et rives boisées de la vallée de l'Escou" (réf : 720020028) au Nord du secteur "Arrêt de Buzy" - "Faget" - "La gare"

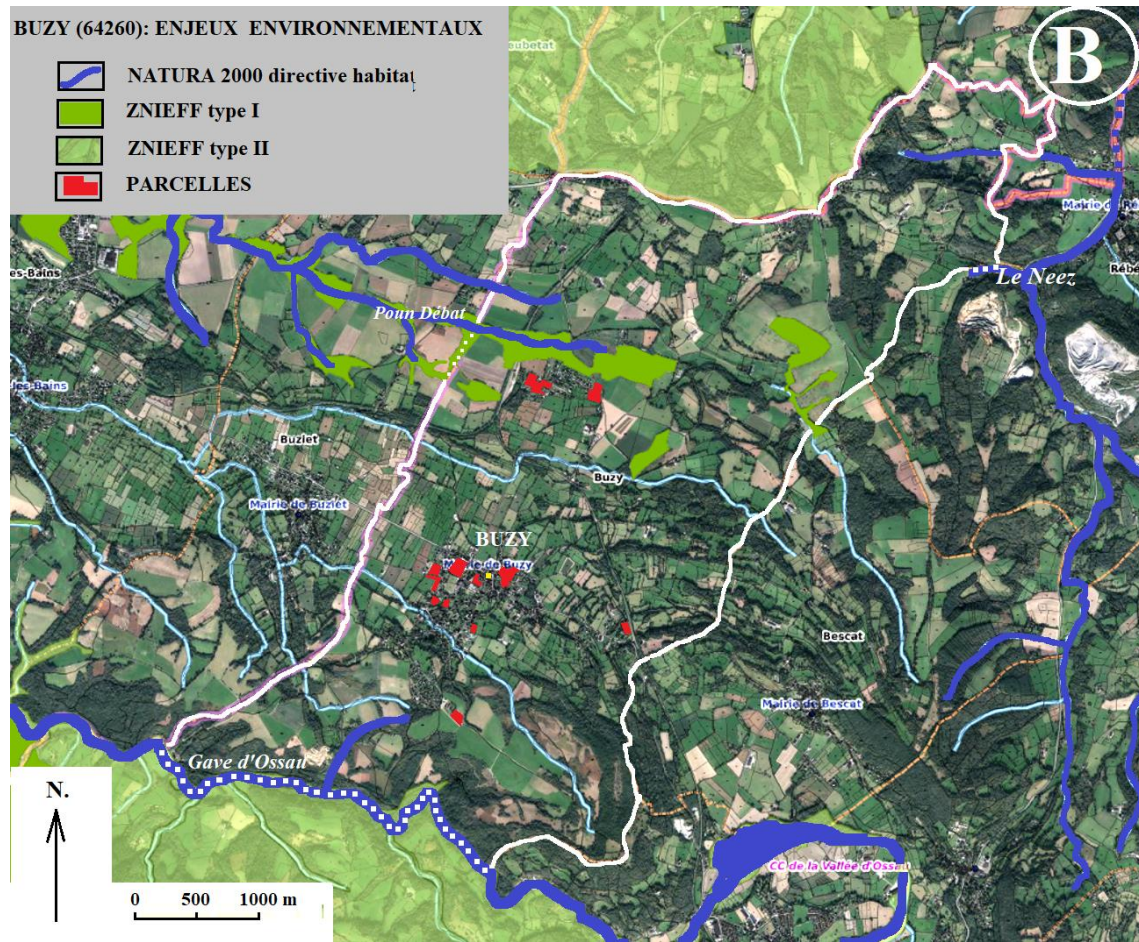
Toutes les parcelles ont été analysées le 24 Avril et le 05 Juin 2023. Accès par le terrain de rugby pour la parcelle C777 et la haie de sa limite Ouest. Seule la parcelle C682 était inaccessible et a été observée "au plus près" depuis la Rue Jean de Préchac.

Les cartes C1 à C7 montrent les secteurs étudiés. Les traits jaunes indiquent les éléments de végétation à préserver, essentiellement des haies le plus souvent arborées. Les parcelles sont détaillées sur les photographies aériennes des cartes C1 à C7 et leur état initial est illustré avec les photographies prises au sol numérotées de 1 à 46

Carte A - Situation générale des parcelles sur la commune



Carte B - Enjeux environnementaux, réseau hydrographique



Etat initial

Parcelle B524 (carte C1, photo 1)

Description générale		
Parcelles concernées	B524	
Surface	3.330 m2 environ	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	- Prairie avec <i>Dactyle</i> , <i>Ivraie</i> ... Quelques pieds de <i>Lychnis</i> : " <u>Pâturage mésophile</u> " (CC :38.1) - " <u>Bordure de haie</u> " (CC : 84.2) avec jeunes <i>Frênes</i> (8m) dont 2 de 15 /20 m, <i>Fusain</i> et <i>Ronces</i> (1 m, taillées): " <u>Roncier</u> " (CC :31.831)	
Cadre de vie	Rural avec habitat dispersé.	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	Aucun zonage: situé à 250 m de la ZNIEFF type I ("Tourbières, landes et rives boisées de la vallée de l'Escou")	
Flore et habitats		Niveau d'enjeux
Intérêt des habitats concernés	"Bordure de haie" (CC : 84.2) "Pâturage mésophile" (CC :38.1)	faible Agricole
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire		nul
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale		nul
Potentialité « Zone Humide »		nul
Faune		Niveau d'enjeux
	Rien de particulier	
Préconisations générales en terme de préservation de la biodiversité		
Mesures d'évitement	o	
Mesures de réduction	Préserver partie de la haie limite Nord (esthétique)	
Mesures de compensation	o	

Carte 1 – Secteur 1 : Etat initial et végétation à préserver

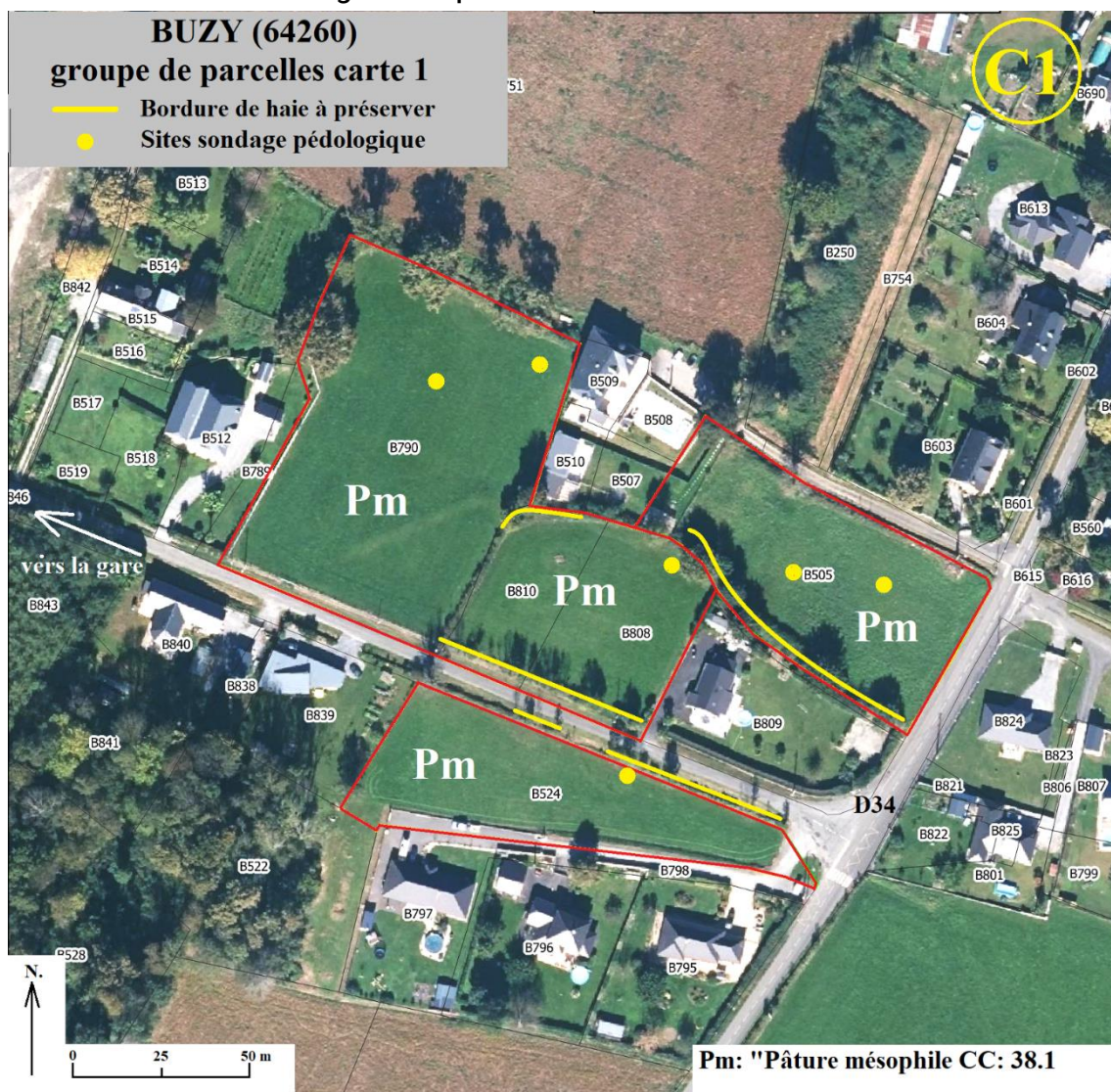


Photo 1



Parcelles B808 et B810 (carte 1 photo 2 et 5)

Description générale		
Parcelles concernées	B808, B810	
Surface	3.300 m2	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	- Belle prairie avec <i>Dactyle</i> , <i>Trèfle</i> , <i>Renoncule</i> , quelques pieds de <i>Lin cultivé</i> : "Pâturage mésophile" (CC :38.1) - " <i>Bordure de haie</i> " (CC : 84.2). Une au Nord (suite de la haie de B505), une au Sud en bord de route avec <i>Frênes</i> de 15 m et <i>Fusain</i>	
Cadre de vie	Rural avec habitat dispersé.	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	Aucun zonage: situé à 250 m de la ZNIEFF type I ("Tourbières, landes et rives boisées de la vallée de l'Escou")	
Flore et habitats		Niveau d'enjeux
Intérêt des habitats concernés	"Bordure de haie" (CC : 84.2) limite Nord "Pâturage mésophile" (CC :38.1)	moyen Agricole
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire		nul
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale		nul
Potentialité « Zone Humide »		faible
Faune		Niveau d'enjeux
	Rien de particulier	
Préconisations générales en terme de préservation de la biodiversité		
Mesures d'évitement	0	
Mesures de réduction	"Bordure de haie" (CC : 84.2) à préserver limite Nord (biodiversité). Bord de route si possible (esthétique)	
Mesures de compensation	0	

Photo 2**Photo 5**

Parcelle B790 (Carte 1, photos 3 et 4)

Description générale		
Parcelles concernées	B790	
Surface	6.930 m2 environ	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	- Belle prairie: " <u>Pâture mésophile</u> " (CC :38.1) - <u>Bordure de haie</u> " (CC : 84.2), 3 à 4 m, en limite Est, avec <i>Fusain</i> et <i>Aubépine</i>	
Cadre de vie	Rural avec habitat dispersé	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	Aucun zonage: situé à 250 m de la ZNIEFF type I ("Tourbières, landes et rives boisées de la vallée de l'Escou")	
Flore et habitats		Niveau d'enjeux
Intérêt des habitats concernés	Bordure de haie" (CC : 84.2) limite Est "Pâture mésophile" (CC :38.1)	moyen agricole
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire		nul
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale		nul
Potentialité « Zone Humide »		nul
Faune		Niveau d'enjeux
	Rien de particulier	
Préconisations générales en terme de préservation de la biodiversité		
Mesures d'évitement	o	
Mesures de réduction	Préserver la haie ou partie de la haie limite Est	
Mesures de compensation	o	

Photo 3**Photo 4**

Parcelle B505 (carte 1, Photos 6 à 8)

Description générale		
Parcelles concernées	B505	
Surface	4.100 m2 environ	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	- "Pâture mésophile" (CC :38.1) En pâture en Avril (brebis), fauchée en début Juin. - Haie limite Nord: "Bordure de haie" (CC : 84.2) avec "Roncier" (CC :31.831)), 1 m à 1,50 m. - Haie arborée limite Sud ("Bordure de haie", CC : 84.2) avec <i>Saule marsault</i>, <i>Noyer</i> (15 m), <i>Châtaigner</i>, <i>Chêne pédonculé</i>, <i>Sureau noir</i> (7 à 8m), <i>fusain</i> et <i>roncier</i> sur 20 m ("Roncier" , CC :31.831)	
Cadre de vie	Rural avec habitats dispersés.	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	Aucun zonage: B505 est située 200 m au Sud de la ZNIEFF type I ("Tourbières, landes et rives boisées de la vallée de l'Escou")	
Flore et habitats		Niveau d'enjeu
Intérêt des habitats concernés	"Bordure de haie", CC : 84.2 limite Sud "Pâture mésophile" (CC :38.1)	Moyen agricole
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire		Nul
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale		Nul
Potentialité « Zone Humide »	Humidité de la surface vers la limite Ouest	Faible/moyen
Faune		Niveau d'enjeu
	Rien de particulier	
Préconisations générales en terme de préservation de la biodiversité		
Mesures d'évitement	o	
Mesures de réduction	Préserver la haie limite Sud	
Mesures de compensation	o	

Photo 6**Photo 7**

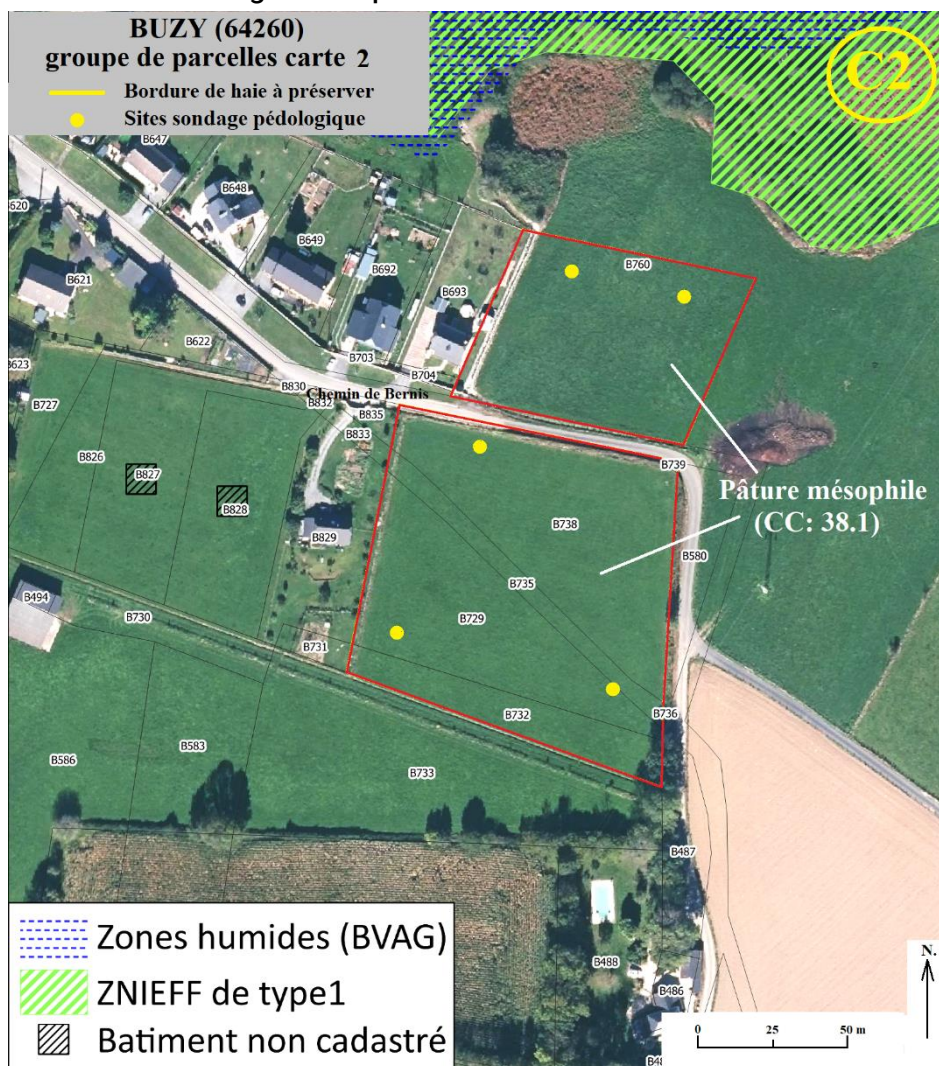
Photo 8

Parcelles B729, B732, B735, B738 (carte 2, photos 9 et 10)

Description générale		
Parcelles concernées	B729, B732, B735, B738	
Surface	9.970 m2 environ	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	- "Prairie avec <i>Ivraie</i> , <i>Dactyle</i> , <i>Triseté jaunâtre</i> ... : "Pâture mésophile" (CC :38.1). Rien à signaler sur les bordures.	
Cadre de vie	Rural, à l'Est de "La gare"	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	Aucun zonage: à 100 m de la ZNIEFF type I ("Tourbières, landes et rives boisées de la vallée de l'Escou")	
Flore et habitats		Niveau d'enjeux
Intérêt des habitats concernés	"Pâture mésophile" (CC :38.1)	agricole
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire		nul
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale		nul
Potentialité « Zone Humide »		faible
Faune		Niveau d'enjeux
	Rien de particulier	
Préconisations générales en terme de préservation de la biodiversité		
Mesures d'évitement	o	
Mesures de réduction	o	
Mesures de compensation	o	

Photo 9**Photo 10**

Carte 2 – Secteur 2 : Etat initial et végétation à préserver



Parcelle B760 (carte 2, photos 11 et 12)

Description générale		
Parcelles concernées	B760, petite partie contigüe à la dernière maison chemin de Bernis	
Surface	4.300 m2 environ	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	Prairie avec Ivraie, Dactyle, Houlique laineuse (nombreuses touffes) "Pâture mésophile" (CC :38.1). Rien à signaler sur les bordures.	
Cadre de vie	Rural	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	La limite Nord de la parcelle est à 50 m de la zone classée ZNIEFF type I "Tourbières, landes et rives boisées de la vallée de l'Escou" (réf: 720020028)	
Flore et habitats		Niveau d'enjeux
Intérêt des habitats concernés	"Pâture mésophile" (CC :38.1)	agricole
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire	Proximité de la ZNIEFF type I "Tourbières, landes et rives boisées de la vallée de l'Escou" (réf: 720020028) demandant des précautions avec les engrais, les herbicides et insecticides.	Moyen à fort
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale		nul
Potentialité « Zone Humide »	Abondance de la Houlique laineuse qui aime les sols plus ou moins humides.	Faible/moyen
Faune		Niveau d'enjeux
	Rien de particulier	
Préconisations générales en terme de préservation de la biodiversité		
Mesures d'évitement	o	
Mesures de réduction	Limiter l'apport d'engrais et de pesticides.	
Mesures de compensation	o	

Photo 11



Photo 12



Parcelles C732, C733 (carte 3, photos 13 à 15)

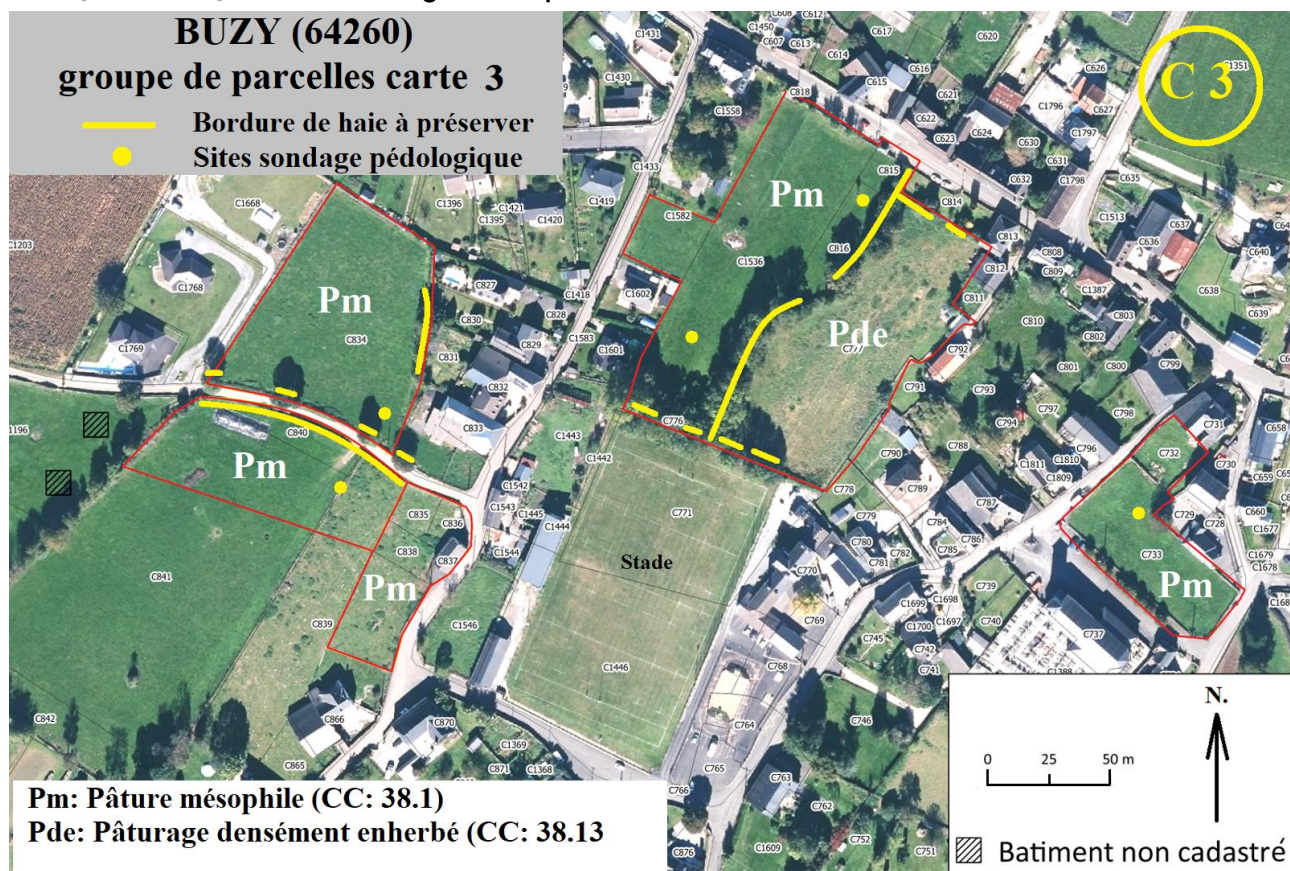
Description générale		
Parcelles concernées	C732, C733	
Surface	3.060 m2 environ	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	- "Pâture mésophile" (CC :38.1) Rien à signaler sur les bordures.	
Cadre de vie	Dans le village	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	Aucun zonage	
Flore et habitats		Niveau d'enjeux
Intérêt des habitats concernés	"Pâture mésophile" (CC :38.1)	agricole
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire		nul
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale		nul
Potentialité « Zone Humide »		Nul/négligeable
Faune		Niveau d'enjeux
	Rien de particulier	
Préconisations générales en terme de préservation de la biodiversité		
Mesures d'évitement	o	
Mesures de réduction	o	
Mesures de compensation	o	

Photo 13**Photo 14**

Photo 15



Carte 3 – Secteur 3 : Etat initial et végétation à préserver

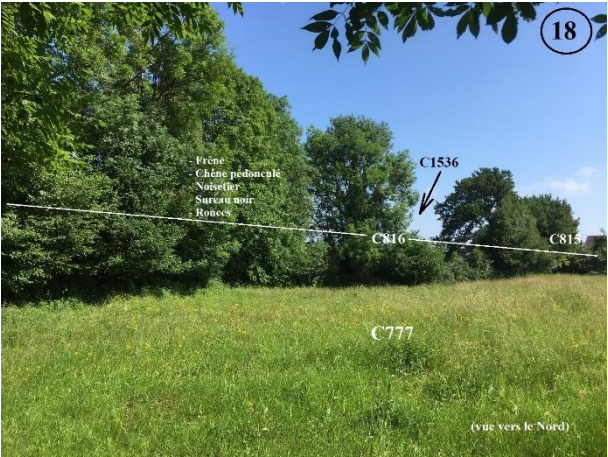


Parcelle C777 (carte 3, photos 16 à 18)

Description générale		
Parcelles concernées	C777	
Surface	6.080 m2 environ	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	- Prairie (en friche par endroit) avec <i>Dactyle</i> , <i>Renoncule</i> , <i>Cirse des champs</i> , <i>Grande Oseille</i> , <i>Benoîte</i> , <i>Ronces</i> rampantes: " <u>Pâturage densément enherbé</u> " (CC : 38.13) - Belle haie arborée séparant C777 de la parcelle C1536 côté Ouest: " <u>Bordure de haie</u> ", CC : 84.2 avec nombreux <i>Frênes</i> dont certains de 25m, <i>Sureau noir</i> , <i>Noisetier</i> , <i>Chêne pédonculé</i> , <i>Ronces</i> A la limite Nord: <i>Frêne</i> , <i>Noyer</i> (10m) et beau <i>Sureau noir</i> (8 à 10 m)	
Cadre de vie	Dans le village	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	Aucun zonage	
Flore et habitats		Niveau d'enjeux
Intérêt des habitats concernés	- "Pâturage densément enherbé" (CC : 38.13) - "Bordure de haie" (CC : 84.2) entre C777 et C1536	négligeable moyen à fort
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire		nul
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale		nul
Potentialité « Zone Humide »		Nul/négligeable
Faune		Niveau d'enjeux
	Rien de particulier	
Mesures d'évitement	0	
Mesures de réduction	Préserver la haie arborée séparant C777 de C1536 en l'aménageant si nécessaire (conserver les beaux <i>Frênes</i>, le <i>Sureau noir</i> et le <i>Chêne pédonculé</i>). Conserver les quelques arbres/arbustes de la limite Nord.	
Mesures de compensation	0	

Photo 16**Photo 17**

Photo 18



Parcelles C1536, C1582, C815, C816, C776 (carte C3, photos 19 à 21)

Description générale		
Parcelles concernées	C1536, C1582, C815, C816, C776	
Surface	7 170 m2 environ.	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	- Belle prairie avec Brome mou, Dactyle, Ivraie, Triseté jaunâtre. Quelques pieds de Lin cultivé: "Pâturage mésophile" (CC :38.1) - Belle haie arborée décrite en limite Est avec C777: "Bordure de haie", (CC : 84.2). La haie arborée de la limite Sud est composée essentiellement de grands Frênes.	
Cadre de vie	Rural, dans le village	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	Aucun zonage d'alerte.	
Flore et habitats		Niveau d'enjeux
Intérêt des habitats concernés	- "Pâturage mésophile" (CC :38.1) - "Bordure de haie", (CC : 84.2), limite Est	agricole moyen à fort.
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire		nul
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale		nul
Potentialité « Zone Humide »		Nul/négligeable.
Faune		Niveau d'enjeux
	Rien de particulier	
Préconisations générales en terme de préservation de la biodiversité		
Mesures d'évitement	0	
Mesures de réduction	Préserver la haie arborée de la limite Est (cf C777). Les arbres de la haie arborée Sud contigüe au terrain de Rugby peuvent être élagués si nécessaire.	
Mesures de compensation	0	

Photo 19**Photo 20**

Photo 21



Parcelles C840, C841 (partie), C839 (partie), C835, C838, C836, C837 (carte 3, photos 22 à 26 et photo 28)

Description générale		
Parcelles concernées	C840, C841 (partie), C839 (partie), C835, C838, C836, C837	
Surface	6.080 m2 environ	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	- "Pâturage mésophile" (CC : 38.1) *** A noter la présence de la <i>Renouée du Japon</i> répandue un peu partout par tâches et qui indique une certaine humidité du sol corroborée, au droit de C839/C838, par la présence du <i>Jonc diffus</i> de la parcelle C1546 - "Bordure de haie", (CC : 84.2), limite Nord de C840 avec jeunes <i>Frênes</i> (2,50 m), <i>Noyer</i> (1,50 m), <i>Sureau Noir</i> , <i>Ronces</i> (à mûres)...	
Cadre de vie	Rural, à la limite Ouest du village	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	Aucun zonage d'alerte.	
Flore et habitats		Niveau d'enjeu
Intérêt des habitats concernés	- "Pâturage mésophile" (CC : 38.1) - "Bordure de haie", (CC : 84.2)	agricole moyen à fort
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire		nul
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale		nul
Potentialité « Zone Humide »	Présence de la <i>Renouée du Japon</i> (à éradiquer) sur C839, C835, C838, C836.	Nul (plante invasive)
Faune		Niveau d'enjeu
	Rien de particulier	
Préconisations générales en terme de préservation de la biodiversité		
Mesures d'évitement	0	
Mesures de réduction	Conserver la haie limite Nord de C840 : biodiversité et esthétique, le long du "chemin de Cambagne". A contrario, la <i>Renouée du Japon</i>, sur C839, C838, C835 et C 836, espèce invasive, est à éradiquer	
Mesures de compensation	0	

Photo 22



Photo 23

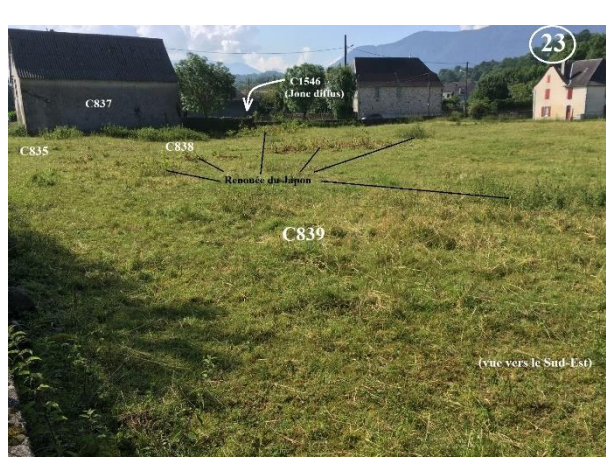


Photo 24

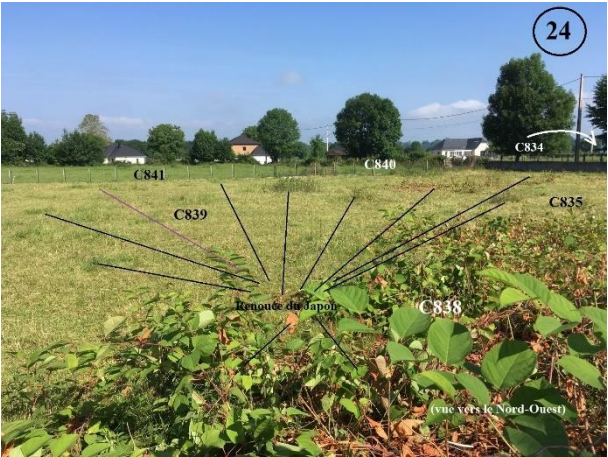


Photo 25



Photo 26



Photo 28



Parcelle C834 (Carte 3, photo 27)

Description générale		
Parcelles concernées	C834	
Surface	5.750 m2 environ	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	Belle prairie pâturée (vaches): " <u>Pâture mésophile</u> " (CC : 38.1) " <u>Bordure de haie</u> ", (CC : 84.2) en limite Est	
Cadre de vie	Rural mais des habitations autour, limite Ouest du village	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	Aucun zonage	
Flore et habitats		Niveau d'enjeux
Intérêt des habitats concernés	"Pâture mésophile" (CC : 38.1)	agricole
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire		nul
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale		nul
Potentialité « Zone Humide »		Nul/négligeable.
Faune		Niveau d'enjeux
	Rien de particulier	
Préconisations générales en terme de préservation de la biodiversité		
Mesures d'évitement	0	
Mesures de réduction	Préserver partie bordure de haie limite Est et les quelques arbres de la limite Sud (bord de route)	
Mesures de compensation	0	

Photo 27

Parcelles C594, C596, C595, C585, C586 (carte 4, Photos 29 à 32)

Description générale		
Parcelles concernées	C594, C596, C595, C585, C586	
Surface	10.740 m2	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	Belle prairie sur C594, C595 et C596 avec <i>Brome</i> , <i>Houlque laineuse</i> , <i>Ivraie</i> , <i>Rhinanthe</i> . "Pâturage mésophile" (CC :38.1). Quelques <i>Fougères aigle</i> sur la limite Ouest. "Terrain en friche" (CC : 87.1) autour des bâtiments de C586 et C585 ancien jardin avec <i>Palmier</i> , <i>Cèdre de l'Atlas</i> , <i>Orne</i> , <i>Figuier</i> . <i>Frêne</i> (20 m) et ronces.	
Cadre de vie	Rural, dans le village.	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	Aucun zonage	
Flore et habitats		Niveau d'enjeux
Intérêt des habitats concernés	- "Pâturage mésophile" (CC :38.1) - "Terrain en friche" (CC : 87.1) sur C586 et C585 - "Bordure de haie", (CC : 84.2)	Fort (agricole) Nul
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire		nul
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale		nul
Potentialité « Zone Humide »		négligeable
Faune		Niveau d'enjeux
	Rien de particulier	
Préconisations générales en terme de préservation de la biodiversité		
Mesures d'évitement	o	
Mesures de réduction	Préserver la haie arborée limite Sud de C594, C596 : esthétique et ombre le long du futur sentier C1806 à C1807	
Mesures de compensation	o	

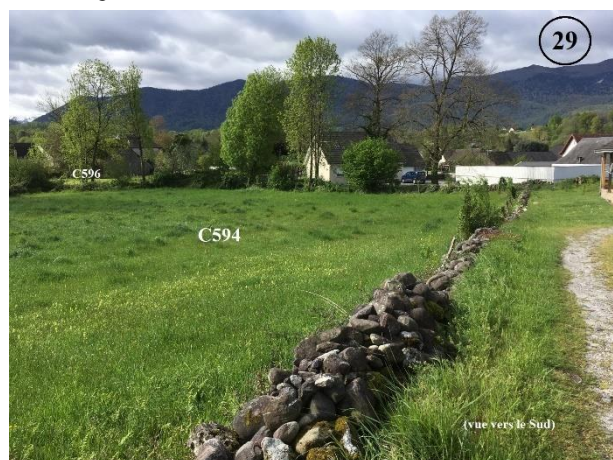
Photo 29**Photo 30**

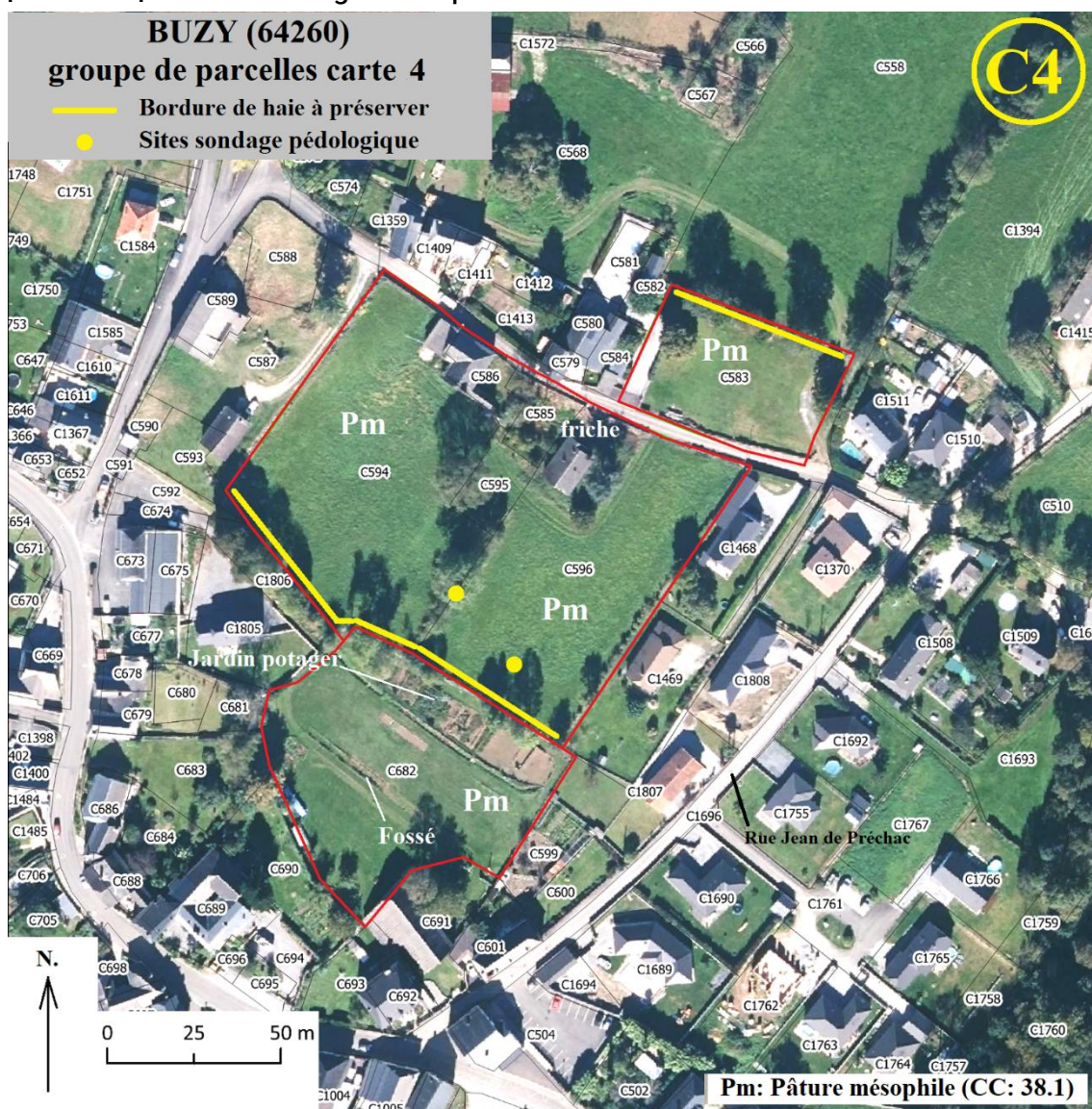
Photo 31



Photo 32



Carte 4 – Secteur 4 : Etat initial et végétation à préserver



Parcelle C583 (carte 4, photos 33 et 34)

Description générale		
Parcelles concernées	C583	
Surface	2.070 m2	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	- "Pâture mésophile" (CC :38.1) traitée en pelouse - "Bordure de haie", (CC : 84.2) en limite Nord, que des arbres: <i>Frêne</i> (25 m), <i>Robinier</i> et 1 <i>Palmier</i>	
Cadre de vie	Rural, limite Nord du Village	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	Aucun zonage	
Flore et habitats		Niveau d'enjeux
Intérêt des habitats concernés	- "Pâture mésophile" (CC :38.1) - "Bordure de haie", (CC : 84.2)	Agricole ? faible
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire		nul
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale		nul
Potentialité « Zone Humide »		négligeable
Faune		Niveau d'enjeux
	Rien de particulier	
Préconisations générales en terme de préservation de la biodiversité		
Mesures d'évitement	o	
Mesures de réduction	Arbres limite Nord à préserver (pour l'esthétisme)	
Mesures de compensation	o	

Photo 33**Photo 34**

Parcelle C682 (carte 4, photos 35 et 36)

Description générale		
Parcelles concernées	C682 (inaccessible pour l'analyse, vue depuis la Rue Jean de Préchac	
Surface	4.450 m2 environ	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	- "Pâturage mésophile" (CC :38.1) traversée par un petit canal - "Jardin potager de subsistance" (CC : 85.32) sur 1.100 m2 environ.	
Cadre de vie	Dans le village	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	Aucun zonage	
Flore et habitats		Niveau d'enjeux
Intérêt des habitats concernés	"Pâturage mésophile" (CC :38.1)	agricole
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire		nul
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale		nul
Potentialité « Zone Humide »	Un fossé qui traverse Sud-Est/Nord-Ouest	négligeable
Faune		Niveau d'enjeux
	Rien de particulier	
Préconisations générales en terme de préservation de la biodiversité		
Mesures d'évitement	o	
Mesures de réduction	o	
Mesures de compensation	o	

Photo 35

Photo 36

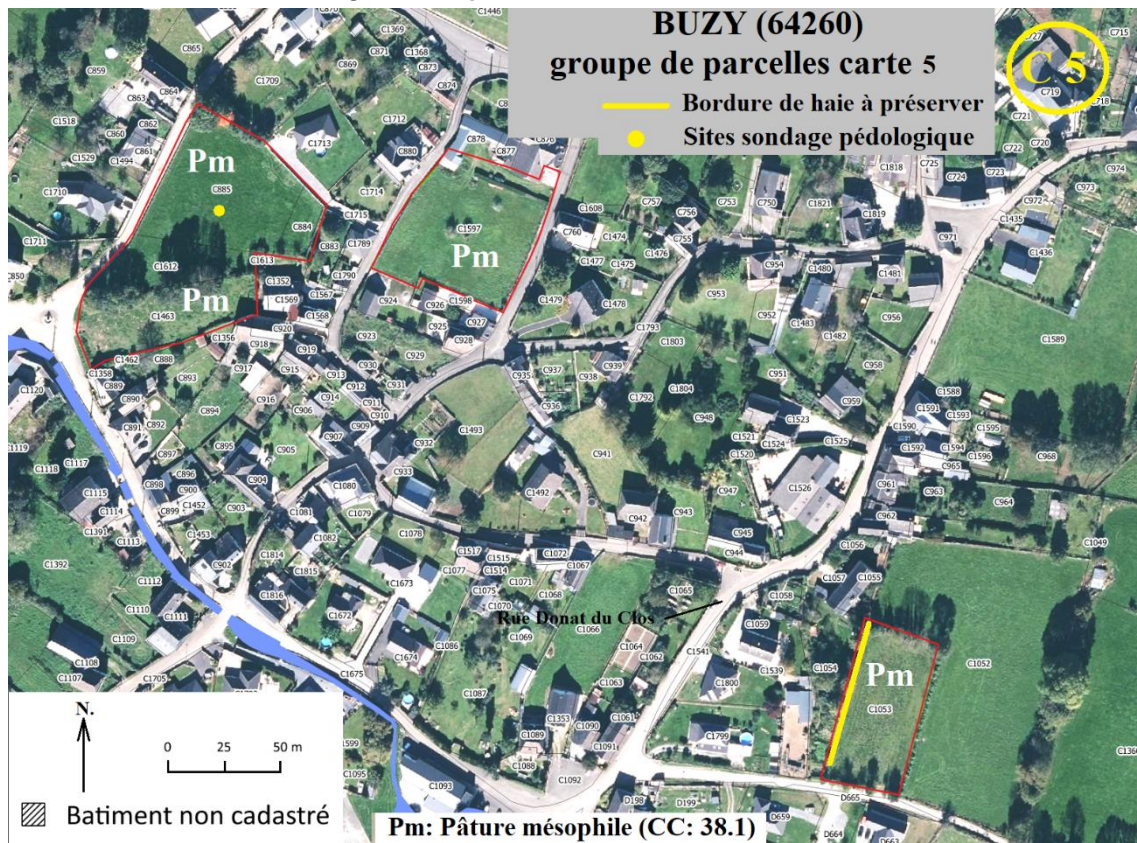


Parcelles C885, C884, C1612, C1463 (carte 5, photos 37 et 38)

Description générale		
Parcelles concernées	C885, C884, C1612, C1463	
Surface	6.760 m2 (dont 1.950 m2 pour C 1463)	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	- "Pâture mésophile" (CC : 38.1). Présence de Bovins sur C885, C884 et C1612. Abondance de Pissenlits sur C1463 (prairie plus ou moins bien entretenue)	
Cadre de vie	- "Bordure de haie", (CC : 84.2) séparant C885 de C1463 avec Noisetier, Chêne pédonculé, Orme et Frêne (15 à 20 m)	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	Rural, dans le village.	
Flore et habitats		Niveau d'enjeux
Intérêt des habitats concernés	- "Pâture mésophile" (CC : 38.1) - "Bordure de haie", (CC : 84.2)	agricole
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire		
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale	faible	
Potentialité « Zone Humide »		nul
Faune		Niveau d'enjeux
	Rien de particulier	
Préconisations générales en terme de préservation de la biodiversité		
Mesures d'évitement	o	
Mesures de réduction	o	
Mesures de compensation	o	

Photo 37**Photo 38**

Carte 5 – Secteur 5 : Etat initial et végétation à préserver



Parcelles C1597 (carte 5, photos 39 et 40)

Description générale		
Parcelles concernées	C1597	
Surface	3.570 m2 environ.	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	: - "Pâturage mésophile" (CC : 38.1) Belle prairie 2 arbres au milieu (7 à 8 m). Rien de spécial à signaler sur les bordures - "Bordure de haie", (CC : 84.2) surtout des <i>Frênes</i> en limite Nord et Sud	
Cadre de vie	Rural, dans le village	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	Aucun zonage.	
Flore et habitats		Niveau d'enjeux
Intérêt des habitats concernés	- "Pâturage mésophile" (CC : 38.1)	agricole
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire		nul
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale		nul
Potentialité « Zone Humide »		Nul/négligeable
Faune		Niveau d'enjeux
	Rien de particulier	
Mesures d'évitement	o	
Mesures de réduction	o	
Mesures de compensation	o	

Photo 39**Photo 40**

Parcelle C1053 (carte 5, photos 41 et 42)

Description générale		
Parcelles concernées	C1053	
Surface	2.500 m2 environ	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	Belle prairie avec <i>Brome</i> , <i>Dactyle</i> (abondant), <i>Ivraie</i> , <i>Triseté jaunâtre</i> ...: "Pâturage mésophile" (CC :38.1)	
Cadre de vie	Rural, en bordure Sud-Est de Buzy. A noter des travaux de construction sur la parcelle contigüe C1052	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	Aucun zonage.	
Flore et habitats		Niveau d'enjeux
Intérêt des habitats concernés	"Pâturage mésophile" (CC :38.1)	agricole
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire		nul
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale		nul
Potentialité « Zone Humide »		Nul/négligeable
Faune		Niveau d'enjeux
	Rien de particulier	
Mesures d'évitement	o	
Mesures de réduction	o	
Mesures de compensation	o	

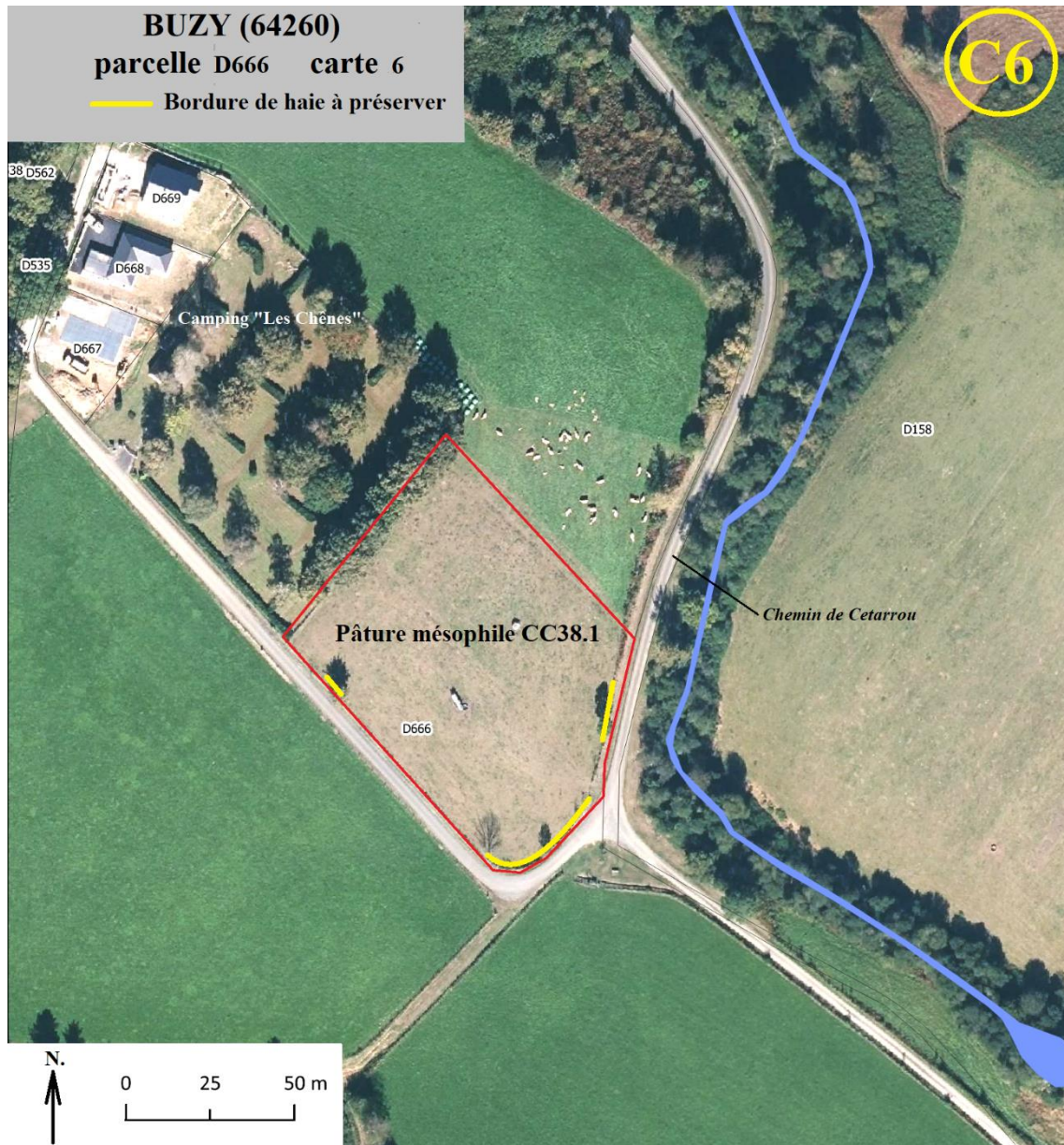
Photo 41**Photo 42**

Parcelle D666 (carte 6, photos 43 et 44)

Description générale		
Parcelles concernées	D666	
Surface	7.250 m2 environ	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	Belle prairie avec <i>Brome</i> , <i>Dactyle</i> , <i>Ivraie</i> ... : "Pâturage mésophile" (CC :38.1) "Bordure de haie", (CC : 84.2): peu de choses hormis 7 ou 8 <i>Frênes</i> dont 3 de plus de 5 m en bordure de route + de la <i>Fougère aigle</i> sur la bordure Est	
Cadre de vie	Rural, à 1,2 km au Sud du village dans un relief vallonné	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	Aucun zonage. A noter que la limite la plus proche de la zone Natura 2000 "Le gave d'Ossau" est à plus de 350 m à l'Ouest (petit affluent du Gave.	
Flore et habitats		Niveau d'enjeux
Intérêt des habitats concernés	"Pâturage mésophile" (CC :38.1) "Bordure de haie", (CC : 84.2):	agricole négligeable
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire		nul
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale		nul
Potentialité « Zone Humide »		Nul/négligeable
Faune		Niveau d'enjeux
	Rien de particulier	
Mesures d'évitement	o	
Mesures de réduction	Les quelques arbres en bordure de route à conserver pour l'esthétique.	
Mesures de compensation	o	

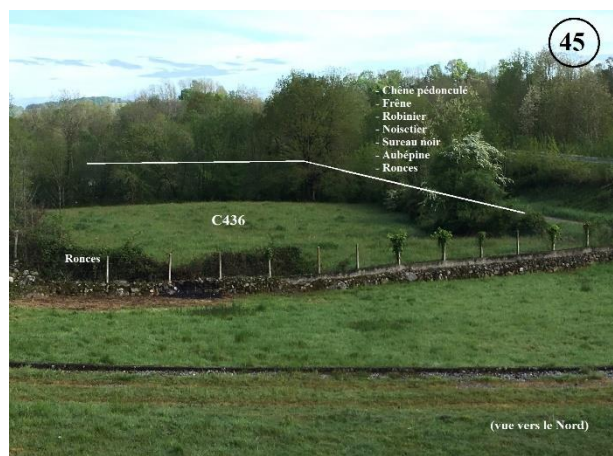
Photo 43**Photo 44**

Carte 6 – Secteur 6 : Etat initial et végétation à préserver

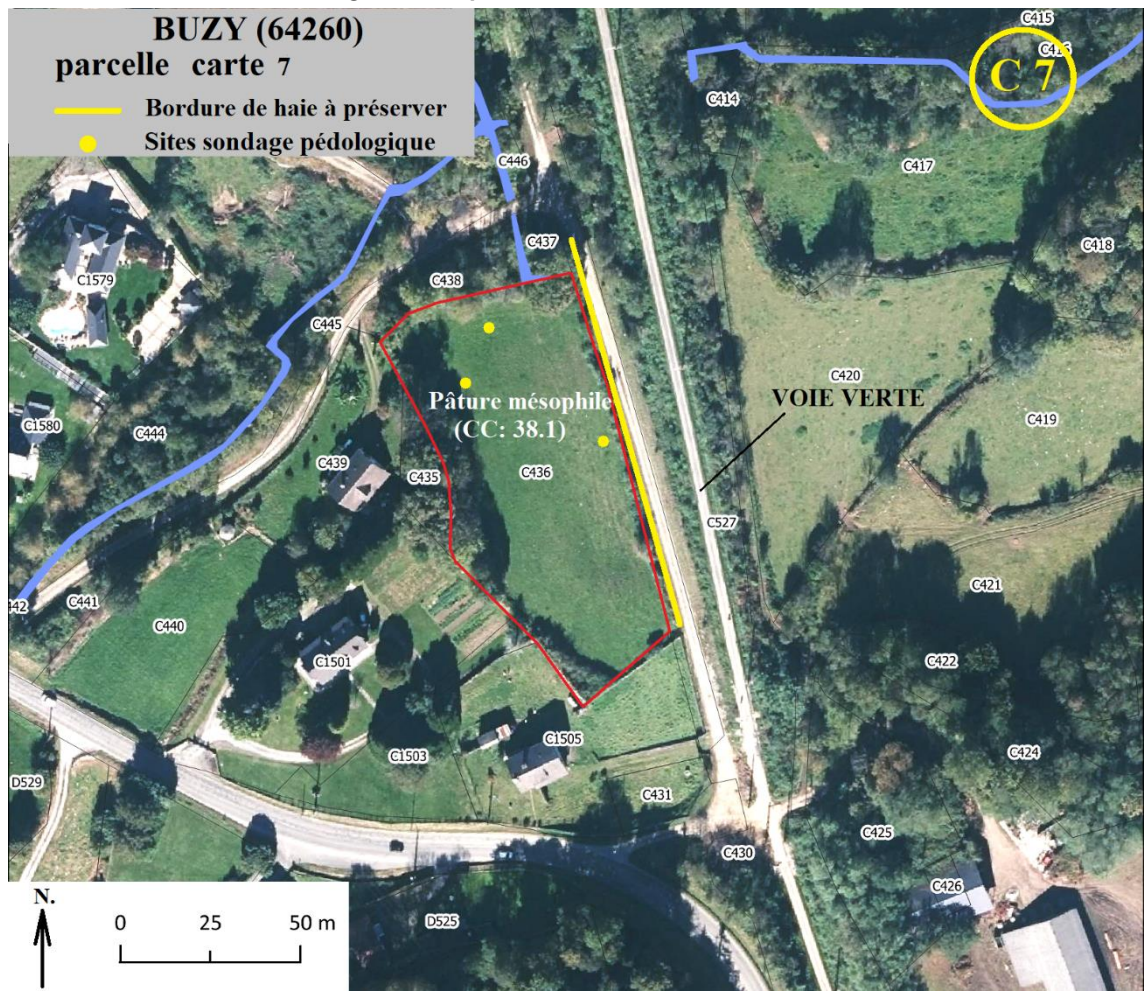


Parcelle C436 (carte 7, photos 45 et 46)

Description générale		
Parcelles concernées	C436	
Surface	5.200 m2 environ	
Occupation des sols Biodiversité et milieu naturel dont Code Corine Land Biotope	"Prairie avec <i>Brome</i> , <i>Dactyle</i> , <i>Fétuque</i> : "Pâturage mésophile" (CC :38.1) "Bordure de haie", (CC : 84.2) pratiquement sur tous les côtés avec <i>Frênes</i> (7 à 8 m), un beau <i>Chêne pédonculé</i> (15 à 20 m), <i>Robiniers</i> (7 à 8 m), <i>Noisetiers</i> , <i>Sureau noir</i> , <i>Aubépine</i> , et <i>roncier</i> .	
Cadre de vie	Rural, à plus d'1 km à l'Est du village, tout prêt de la "Voie verte"	
Zonage d'alerte / biodiversité (la zone est-elle concernée par un zonage ZNIEFF ou Natura 2000 ? Si oui, les citer)	Aucun zonage.	
Flore et habitats		Niveau d'enjeux
Intérêt des habitats concernés	"Pâturage mésophile" (CC :38.1) "Bordure de haie", (CC : 84.2)	agricole moyen à fort
Impacts sur les habitats d'intérêt communautaire		nul
Impacts sur la flore protégée ou patrimoniale		nul
Potentialité « Zone Humide »	Présence de la Fétuque Faux-roseau	faible
Faune		Niveau d'enjeux
	Rien de particulier	
Mesures d'évitement	o	
Mesures de réduction	Préserver la haie bordure Est pour sa biodiversité (cf annexe flore)	
Mesures de compensation	o	

Photo 45**Photo 46**

Carte 7 – Secteur 7 : Etat initial et végétation à préserver



Evaluation des incidences sur les sites classés

NATURA 2000 directive habitat.

Aucune parcelle n'est touchée par ce zonage.

A noter que les parcelles les plus proches, celles de Faget et de "La gare", sont situées à 300 m au Sud du ruisseau "Poun Debat" classé Natura 2000 directive habitat "Le Gave d'Oloron et marais de Labastide" (FR7200791)

Les incidences sur le site NATURA 2000 sont nulles

ZNIEFF type I

Seules les parcelles de "Faget" et de "La Gare" sont les plus proches de la zone ZNIEFF de type I : "Tourbières, landes et rives boisées de la vallée de l'Escou" (réf : 720020028)

- A 200 m en moyenne au Sud pour les parcelles "Arrêt de Buzy" – "Faget"
- A 150 m au Sud pour le groupe B729, B732, B735, B738 de "La gare"

Par contre la limite Nord de B760 (partie) est située à peine à 40 m au Sud de cette zone ZNIEFF

Incidences : nulles sauf pour B760 où il est demandé des précautions pour l'emploi d'engrais, d'herbicide, de/fongicide et d'insecticides.

TRAME VERTE et TRAME BLEUE

Les trames vertes et bleues ne sont pas affectées par l'aménagement des parcelles susceptibles d'être urbanisées.

HABITAT DETERMINANT, ESPECES DETERMINANTES

Aucun habitat déterminant ou espèce déterminante ne sont présents sur les parcelles proposées.

ESPECES INVASIVES

Présence assez abondante, répartie par taches de la *Renouée du Japon* sur les parcelles C839, C835, C838. L'espèce est à éradiquer.

VEGETATION à PRESERVER

Les traits de couleur jaune sur les cartes C1 à C7 indiquent les éléments de végétation à préserver soit pour des raisons fonctionnelles (limitation du ruissellement, des érosions), des raisons écologiques (biodiversité, zone de nourrissage d'oiseaux et d'insectes), soit pour des raisons esthétiques du paysage. Il s'agit essentiellement de haies le plus souvent arborées avec présence régulière du *Frêne élevé*.

REDUCTION de la CONSOMMATION D'ESPACE AGRICOLE

Afin de réduire la consommation agricole qui me semble très élevée et en fonction de ce qui est souhaité par la municipalité, je proposerais la conservation de la fonction agricole pour les parcelles suivantes :

- Carte 1 : B505 qui semble posséder une potentialité humide ainsi que la moitié Nord de B790 en respectant la continuité avec B810
- Carte 2 : le groupe B738-B735-B729-B732 ainsi que B760 à potentialité humide située à peine à 40 m très de la Zone ZNIEFF type I : "Tourbières, landes et rives boisées de la vallée de l'Escou" (réf: 720020028)
- Carte 3 : C810 et partie de C841 qui est contigüe à C810
- Carte 5 : groupe C885-C612-C1463 qui possède une belle ambiance agricole.

Annexe flore / habitat

"Pâturage mésophile" (CC : 38.1)

- *Dactylus glomerata* L. (*Dactyle aggloméré*)
- *Bromus hordeaceus* (*Brome mou*)
- *Poa pratensis* (*Pâturin des prés*)
- *Lolium perenne* (*lvrage vivace*)
- *Cynosurus cristatus* L. (*Cynosure à crête, Crételle des prés*)
- *Trisetum flavescens* (*Trisetum jaunâtre*)
- *Trifolium pratense* (*Trèfle des prés*)

Et:

- *Holcus lanatus* (*Houlique laineuse*) surtout sur B760 (carte C2) et C594/596 (carte C4)
- *Linum usitatissimum* L. (*Lin usuel*), quelques pieds sur B808/810 (carte C1) et C1536, C1582 (carte C3)
- *Lychnis flos-cuculi* L. (*Lychnis fleur-de-coucou*) quelques pieds sur B524 (carte 1)

"Pâturage densément enherbé" (CC : 38.13)

- *Dactylus glomerata* L. (Dactyle aggloméré)
- *Holcus lanatus* (Houlque laineuse)
- *Ranunculus acris* L. (renoncule acre)
- *Geum urbanum* L. (Benoîte des villes)
- *Rumex acetosa* L. (Grande Oseille)
- *Cirsium arvense* (L.) Scopoli (Cirse des champs)
- *Rubus ssp.* (Ronce rampante)

"Terrain en friche" (CC : 87.1)

Autour des bâtiments C586 et C585 (carte C4), un jardin ou parc abandonné avec un "Roncier" (CC : 31.831) et des arbres ornementaux:

- *Fraxinus excelsior* (Frêne élevé)
- *Ficus carica* (Figuier commun)
- *Fraxinus ornus* (Frêne à manne, Frêne orne, Orne)
- Cèdre de l'Atlas
- Palmier

"Bordure de haie" (CC : 84.2) avec végétation arborée.

De façon générale :

- *Fraxinus excelsior* (Frêne élevé), très présent, parfois exclusif.
- *Quercus robur*, L. (Chêne pédonculé)
- *Sambucus nigra* L. (Sureau noir),
- *Evonymus europaeus* L. (Fusain d'Europe)
- *Corylus avellana* L. (Noisetier),
- *Rubus caesius* L. (Ronce bleuâtre.)

La bordure de haie de B505 (fiche 4, carte C1)

- *Quercus robur*, L. (Chêne pédonculé)
- *Juglans regia* (Noyer), 15 m
- *Castanea sativa* (Châtaigner)
- *Salix caprea* L. (Saule des chèvres, Marsault)
- *Sambucus nigra* L. (Sureau noir), 7 à 8 m
- *Evonymus europaeus* L. (Fusain d'Europe)

La bordure de haie de C777 (fiche 8, carte C3)

- *Fraxinus excelsior* (Frêne élevé), 25 m
- *Quercus robur*, L. (Chêne pédonculé)
- *Juglans regia* (Noyer), 10 m
- *Sambucus nigra* L. (Sureau noir), 8 à 10 m
- *Corylus avellana* L. (Noisetier),
- *Rubus caesius* L. (Ronce bleuâtre.)

La bordure de haie de C885 (fiche 15, carte C5)

- *Ulmus Minor* Miller (orme champêtre)
- *Fraxinus excelsior* (Frêne élevé), 15 à 20 m
- *Quercus robur*, L. (Chêne pédonculé)

La bordure de haie de C436 (fiche 19, carte C7)

- *Fraxinus excelsior* (Frêne élevé),
- *Quercus robur*, L. (Chêne pédonculé)
- *Robinia pseudacacia* L. (Robinier faux acacias)
- *Sambucus nigra* L. (Sureau noir),
- *Corylus avellana* L. (Noisetier),
- *Crataegus monogyna*, Jacquin. (Aubépine à un style).
- *Rubus caesius* L. (Ronce bleuâtre.)

Jean-Sébastien Gion,
"Maison de la Découverte Pyrénéenne"
A Bagnères de Bigorre, le 1^{er} Juillet 2023

Jean-Sébastien Gion, "Maison de la Découverte Pyrénéenne"
Master en Aménagement des Ressources Naturelles" (UPS, Toulouse)
Opérateur pour le Conservatoire Botanique de Bagnères de Bigorre (ZNIEFF)
Expert en analyse d'habitats et inventaire botanique.
Guidage groupes & conférences : Sciences, Nature & Tourisme
Expertise : "évaluation environnementale", " étude d'impact"

Etudes zones humides – Critères pédologiques

Contexte

Les parcelles s'étendent sur trois ensembles paysagers différents :

- La terrasse mindelienne notée Fw sur les cartes géologiques, correspondant au quartier de la Gare ; cette terrasse abrite un certain nombre de zones humides, de tourbières et de landes à touyas, c'est donc un secteur où les paramètres de l'environnement sont a priori favorables pour l'observation de zones humides. Le Référentiel Régional Pédologique des Pyrénées Atlantiques y référence essentiellement des VERACRISOLS, c'est-à-dire des sols très humifères aussi appelés « sols à touyas » qui peuvent évoluer vers des HISTOSOLS, c'est-à-dire des sols tourbeux ou bien vers des REDOXISOLS et REDUCTISOLS, c'est à dire des sols caractérisés par un engorgement temporaire ou permanent.
- La terrasse rissienne notée Fx sur les cartes géologiques et correspondant au bourg centre. Le RRP du 64 y mentionne des sols de type BRUNISOLS fluviatiques, c'est-à-dire des sols en cours d'évolution, très caillouteux mais sains et épais.
- Les dépôts morainiques notés Gx qui correspondent au vallum frontal du gave. La topographie des parcelles devient plus complexe, les sols sont alors plus sableux et surtout plus pierreux encore que les précédents, avec de très nombreux blocs de granite notamment.

Critères pédologiques utilisés et méthodes

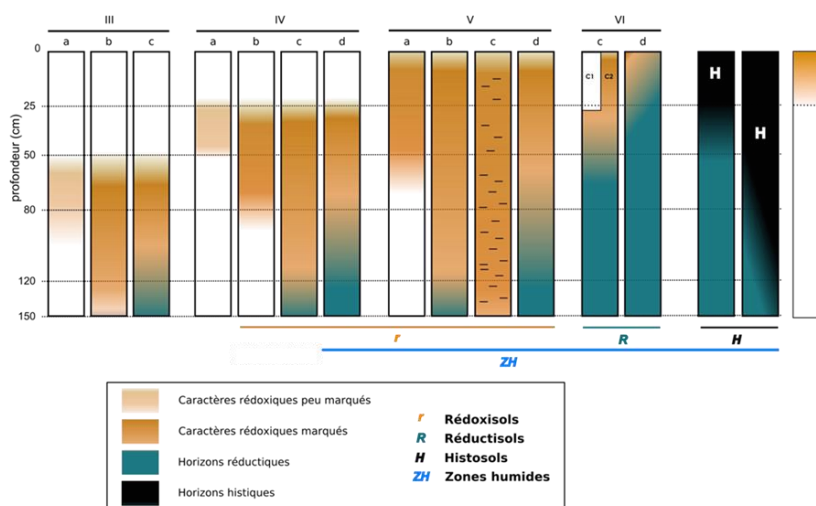
L'étude des sols de zone humide est initialement basée sur un corpus de références réglementaires : Arrêté Ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'Arrêté le 1er octobre 2009 (en application des articles L.214-7-11 et R.211-108 du Code de l'Environnement), Circulaire du 18 janvier 2010 de mise en œuvre, note ministérielle du 26 juin 2017 relative à la décision du Conseil d'Etat du 22 février 2017. Toutefois, la Loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 est venue modifier cette législation ; elle reprend en effet, dans son article 23, la rédaction de l'article L.211-1 du Code de l'Environnement qui porte sur la caractérisation des zones humides afin d'y introduire un « ou » qui permet de restaurer le caractère alternatif des critères pédologique et botanique : dans cet article, les mots « [...] temporaire ; la végétation [...] » sont alors remplacés par « [...] temporaire ; ou la végétation [...] ». En conséquence, l'arrêt n°386325 du Conseil d'Etat du 22 février 2017 est devenu caduc, de même que la note technique du 26 juin 2017. Néanmoins, les critères techniques de délimitation et de définition des Arrêtés de 2008, 2009 et de la circulaire de 2010 demeurent valables.

Cette étude comprend des sondages à la tarière réalisés et interprétés selon les Arrêtés sus-mentionnés. Les dénominations sont rattachées aux classes d'hydromorphie et sols de zones humides version 2014 (Baize *et al.*, 2014). Elles se résument comme suit :

- horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

La figure suivante (Figure 1) ne mentionne pas les classes VIa et b dont les sols ne sont pas rattachés aux zones humides (G et (G) entre la surface et 50cm de profondeur) ; elle mentionne la classe V(a) à l'extrême droite, également exclue des sols de zone humide. A noter que les classes IVd et Va peuvent être exclues de la nomenclature ZH.

Figure 1 : classes de sols ZH/non ZH, d'après GEPPA 1981 modifié

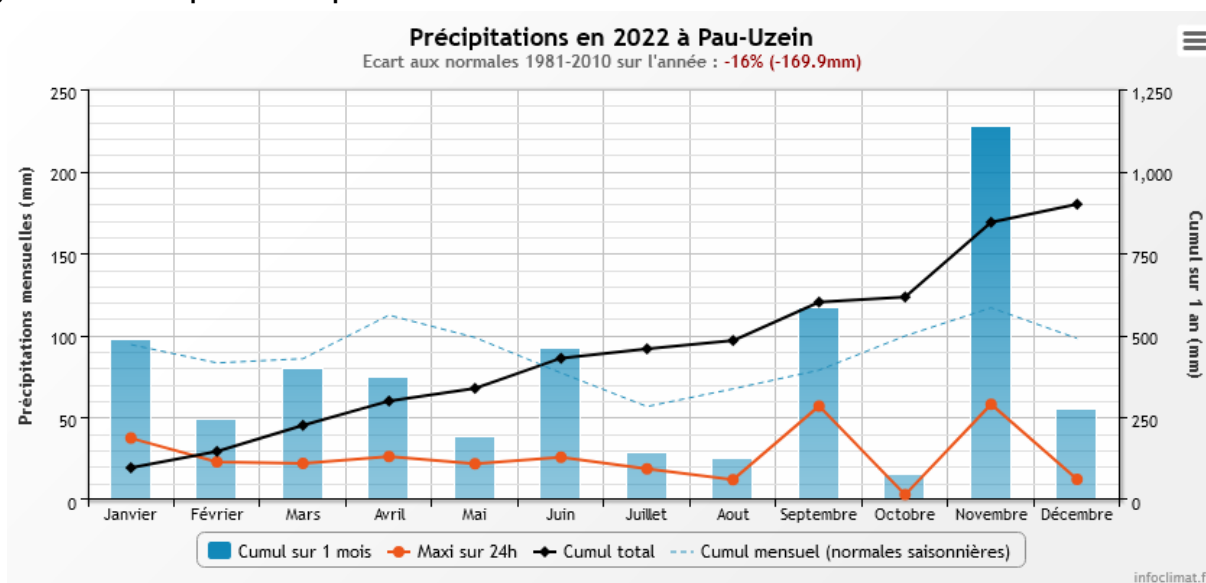


Une liste des parcelles à expertiser est dressée au préalable. Dans chacune de ces parcelles, la localisation d'un sondage est décidée en se basant sur des descripteurs de terrain tels que la végétation en surface, la topographie ou la situation générale. Par exemple, on effectue systématiquement un sondage dans les zones de recueil des eaux de drainage, donc les zones les plus basses des parcelles. En absence d'observation d'un sol de zone humide, on effectue éventuellement un deuxième sondage de contrôle dans une zone proche. On se base aussi sur les observations historiques des membres du conseil municipal et notamment des agriculteurs de la commune pour sonder certains secteurs de parcelles.

Les sondages sont localisés au GPS TDC 100 (Trimble) puis transférés sous ARCGISOnline. Les observations sont recueillies en utilisant des fiches STIPA dérivées de DONESOL.

Les prospections ont été conduites le 13 janvier 2023 (certaines en présence d'un membre du conseil municipal). La période était particulièrement favorable pour les études de sols de zones humides, après d'importants cumuls de pluie, notamment au cours du mois de décembre 2022 (Figure 2). Dans le contexte pédologique spécifique des terrasses anciennes du gave, ces cumuls de pluie entraînent des fonctionnements hydrodynamiques détériorés dans certains sols ; il devient alors très significatif de pouvoir rattacher ces sols aux zones humides par l'observation de sondages.

Figure 2 : contexte pluviométrique



Résultats des sondages

Número de sondage	Parcelle	Type de sol	Classe GEPPA
1	oB808	BRUNISOL humifère de terrasse Fw	nZH
2	oB524	BRUNISOL humifère de terrasse Fw	nZH
3	oB505	BRUNISOL anthropisé - REDUCTISOL de terrasse Fw	Vld
3b	oB505	BRUNISOL humifère de terrasse Fw	nZH
4, 4b	oB790	VERACRISOL pachique de terrasse Fw	nZH
5, 5b, 5c	oB738-729	VERACRISOL pachique de terrasse Fw	nZH
6, 6b	oB760	BRUNISOL humifère de terrasse Fw	nZH
7	oC733	BRUNISOL pierreux fluviq de terrasse Fx	nZH
8	oC839	BRUNISOL pierreux fluviq de terrasse Fx	nZH
9	oC834	BRUNISOL pierreux fluviq de terrasse Fx	nZH
10, 10b	oC1536	BRUNISOL pierreux fluviq de terrasse Fx	nZH
11	oC885	BRUNISOL pierreux fluviq de terrasse Fx	nZH
12	oC596	BRUNISOL pierreux fluviq de début de terrasse Fx	nZH
13	oC594	BRUNISOL pierreux fluviq de début de terrasse Fx	nZH
14, 14b, 14c	oC436	BRUNISOL colluvial pierreux de moraines	nZH

Les sondages sont référencés au numéro cadastral où ils ont été réalisés, sachant qu'une parcelle à diagnostiquer peut contenir plusieurs numéros cadastraux. (Figure 3)

Deux parcelles n'ont pas pu être diagnostiquées : la parcelle oC1597 (présence d'un troupeau de brebis) et la parcelle oC682 (propriété privée clôturée, absence des propriétaires au moment de l'intervention). Leur position géomorphologique et les sondages réalisés à proximité dans la même configuration suggèrent que ces deux parcelles n'abritent pas de zone humide au sens pédologique.

Figure 3 : localisation des sondages pédologiques



Commentaires :

Un seul sondage permet un rattachement aux sols de zone humide, il s'agit du sondage S3. Il semble toutefois que ce secteur soit en partie remanié et la zone engorgée est circonscrite à une petite surface ; le sondage 3b réalisé à proximité n'est pas rattaché aux sols de ZH. Les membres du conseil municipal font état d'une probable source dans ce secteur, ce sondage pourrait en être la manifestation, sous la forme d'une mouillère.

Les informations recueillies auprès de la mairie permettaient de suspecter par ailleurs des phénomènes d'engorgement dans les deux parcelles situées à l'extrémité de la zone urbanisée du chemin de Bernès. Les sondages montrent que le sol se comporte comme la superposition de deux volumes en situation de pente, avec un volume de surface perméable et un autre de profondeur plus compact et moins perméable (c'est très grossièrement le mode de fonctionnement d'un VERACRISOL). Cette superposition génère des circulations temporaires d'eau en profondeur, nous l'avons constaté dans les sondages, à plus de 90cm. Ces circulations n'induisent toutefois pas un engorgement suffisant pour générer un fonctionnement de sol de zone humide au sens réglementaire. Ces sols ne sont donc pas rattachés aux sols de zone humide, mais les aménagements devront prendre en compte l'existence de ces transferts d'eau une partie de l'année afin de ne pas créer artificiellement d'engorgement permanent ; en l'occurrence, on pourra se poser la question de l'interdiction des sous-sols dans les futures habitations de ces parcelles.

Concernant le bourg-centre, les sondages se rattachent tous à des sols très pierreux qui avaient déjà fait l'objet de profils de sols pour le Référentiel Régional Pédologique. Ces sols sont globalement sains et ne sont pas rattachés aux sols de zone humide. En revanche, dès que l'on se rapproche de la zone de dépôts de moraines au sud, on peut se retrouver de nouveau confronté à des circulations hydriques à profondeur variable. Les sondages S14, S14b et S14c en marquent la limite, mais nous n'avons pas identifié de telles circulations dans cette parcelle.